

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Anne-Marie Inc.	Numéro de permis 2007100	Date d'inspection Le 28 octobre 2025		
Nom de l'établissement Garderie Anne-Marie 2		Numéro de téléphone (506) 525-2722		
Adresse 4572 rue Principale Saint-Antoine NB E4V 1R4				
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Veronique Berube		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

La Mentore en Assurance de la Qualité est sur les lieux pour une inspection de surveillance. Le ratio a été respecté au moment de l'inspection.

La Mentore en Assurance de la Qualité a vérifié les éléments suivants :

- L'orientation des enfants
- La routine Quotidienne
- La sécurité
- Le Lieu d'exploitation
- Le changement de couche

Une discussion a eu lieu avec l'exploitante concernant les éléments de désignation. Le plan d'amélioration de la qualité est à jour et tous les éducateurs admissibles sont en voie de compléter les 10 heures requises de perfectionnement professionnel pour l'année de renouvellement.

La Mentore en Assurance de la Qualité a aussi eu une discussion avec l'administratrice au sujet de l'importance du lavage de main chez les enfants après le changement de couche. Afin d'assurer un environnement sain et sécuritaire, il est impératif que le personnel éducateur rigoureusement les protocoles d'hygiène des mains, conformément aux normes établies par les autorités sanitaires. Il est aussi impératif que les personnes éducatrices s'assurent que les enfants se lavent les mains adéquatement après le changement de couche.

L'administratrice informe la Mentore en Assurance de la Qualité qu'un groupe d'enfant d'âge préscolaire descende au sous-sol pendant la période de repos. La Mentore en Assurance de la Qualité questionne l'administratrice s'il y a des enfants de ce groupe qui dorment pendant la période de repos. L'administratrice informe la Mentore en Assurance de la Qualité que certains enfants dorment. La Mentore en Assurance de la Qualité informe l'administratrice que le prévôt des incendies n'est pas au courant qu'il y a présentement des enfants d'âge préscolaire qui dorment dans ce local qui est présentement destiné aux enfants d'âge scolaire. La Mentore en Assurance de la Qualité informe l'administratrice que les enfants ne peuvent plus utiliser cette salle

Commentaires généraux

pour dormir jusqu'à temps que le département reçoit l'approbation du prévôt des incendies.

La Mentore en Assurance de la Qualité a observé les enfants manger leur collation de l'après-midi, jouer dans l'espace de jeu intérieur et ensuite faire la transition pour aller jouer dans l'espace de jeu extérieur. La Mentore en Assurance de la Qualité a observé les enfants jouer dans l'espace de jeu extérieur.

original signé par
Veronique Berube

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 28 octobre 2025

Date

original signé par
Pascale Collette

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 28 octobre 2025

Date